



FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration - Soixante-cinquième session

Rome, 2-3 décembre 1998

**OCTROI D'UN FINANCEMENT PRÉALABLE AU MÉCANISME MONDIAL
DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE
CONTRE LA DÉSERTIFICATION**

1. Le Conseil d'administration a approuvé, à sa soixante-quatrième session en septembre 1998, le mémorandum d'accord entre le FIDA et la Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification concernant l'accueil du Mécanisme mondial au FIDA. Le Secrétariat de la Convention soumet le mémorandum d'accord à la deuxième session de la Conférence des parties au Sénégal, qui s'est ouverte le 29 novembre 1998.

2. Lors de cette session, la Conférence des parties devrait approuver le budget du Mécanisme mondial pour 1999 au vu de l'engagement formel qui a été pris pendant la première session. Toutefois, il faudra quelques mois pour que le montant envoyé par la Convention parvienne au FIDA. C'est pourquoi il est proposé que sur ses fonds propres le FIDA avance un certain montant au Mécanisme mondial pour lui permettre de poursuivre et renforcer ses activités au début de 1999. Le montant avancé ne dépassera pas le montant du budget approuvé pour le Mécanisme mondial et sera recouvré par le FIDA sur les montants qu'il recevra de la Convention au titre de ce budget.

Recommandation

3. Le Conseil d'administration est invité à approuver que le Président du FIDA prête en 1999 au Mécanisme mondial les montants nécessaires à assurer son bon fonctionnement jusqu'à concurrence de un million de USD (1 000 000 USD), à la condition que le Fonds recouvre avant le 31 mars 2000 ces montants sur les sommes reçues par le Mécanisme mondial dans le même but.

